



Canton du Valais

COMMUNE D'ORSIERES

Plan d'affectation des zones

Modifications partielles aux secteurs
"Praz de Fort", "Caille", "Saleinaz"
1/3

Echelle 1:2'000

Décidé par l'Assemblée primaire en séance du

Le Président

Le Secrétaire

Homologué par le Conseil d'Etat en séance du

Date	Projeté	Designé	Contrôlé	Auteur du projet : bisa  aménagement du territoire info@bissas.ch www.bissas.ch
20.11.2019	APD	DE	APD	
...	...	...	...	
...	...	...	...	
...	...	...	...	

Source : Office fédéral de topographie
Reproduction autorisée par le CC-BY 4.0 - canton du Valais

Document n° 2019

Légende

Affectation du sol

Zones à bâtir

- zone centre village (CV)
- zone chalets denses (R2)
- zone chalets dispersés (R1)
- zone habitat de montagne (HM)
- zone de constructions et d'installations publiques A (ZCIP A)
- zone de constructions et d'installations publiques B (ZCIP B)

Zones de protection

- zone de protection du paysage
- zone de protection de la nature
- district franc fédéral n° 37

Zones agricoles

- zone agricole II
- zone agricole protégée
- zone inculte

A titre indicatif

Périmètres des modifications du PAZ

Zones de danger hydrologique

(en cours d'approbation)

- danger élevé
- danger moyen
- danger faible
- danger résiduel

Zones de danger d'avalanches

(en cours d'approbation)

- danger élevé
- danger moyen
- danger faible

Constataion de la nature forestière en zone à bâtir

- délimitation forestière définitive
- aire forestière
- cordons boisés

Espace réservé aux eaux superficielles (ERE)

(approuvé le 5 juin 2019)

- ERE
- Cours d'eau

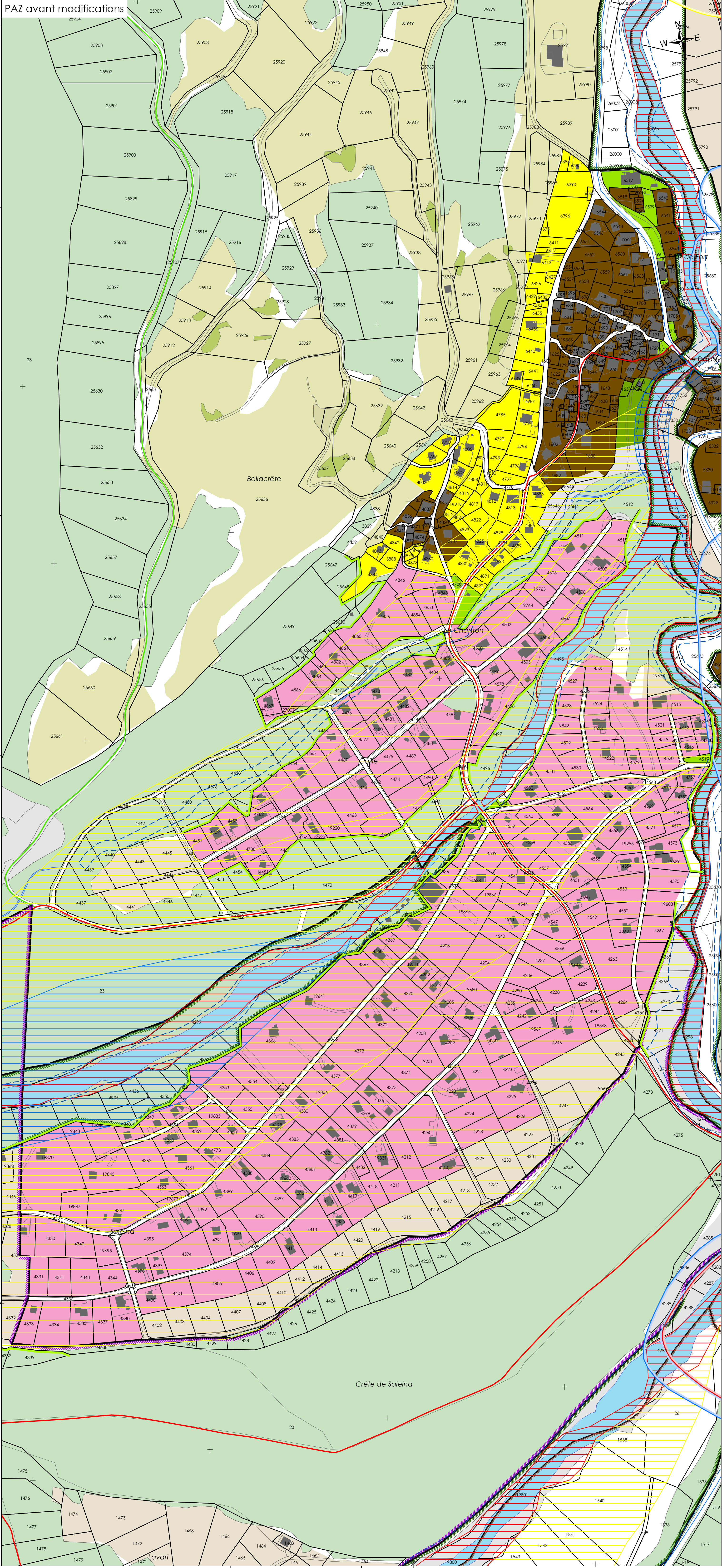
Voies de communication historiques (VH)

- importance régionale, substance
- importance régionale, tracé historique

Chemins de randonnée pédestre

- chemin pédestre principal
- chemin pédestre secondaire

PAZ avant modifications



PAZ après modifications

